

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Martin

<https://www.cadre21.org/membres/9609a5a11bbdb4271d460bf9>

Date d'obtention : 2023-09-28 18:27:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode d'intervention avec des questions sans jugement

C'est une méthode permettant de stopper la divulgation de certaines photos pouvant être préoccupantes

C'est un protocole où l'école, la police et le DPCP travaillent en collaboration

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais savoir comment utiliser ce protocole et savoir à l'avenir quand est le moment de l'enclancher. Je

vais pouvoir éduquer davantage les jeunes sur le partage de photos intimes et leurs conséquences

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De poser des questions sans jugement. De bien saisir les cellulaires, de faire de la prévention auprès d'eux, que les adultes ne peuvent pas voir les dites photos étant donné que c'est une infraction